



COMMUNIQUE de PRESSE 6 novembre 2018

Les réseaux nationaux de l'intercommunalité et des Chambres d'agriculture s'engagent pour renforcer les coopérations dans les territoires

Claude Cochonneau, président des Chambres d'agriculture de France, et Jean-Luc Rigaut, président de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), ont signé le 6 novembre 2018 à Paris une convention de partenariat visant à définir un programme de travail commun pour accompagner le nouveau dialogue territorial qui s'impose entre élus et producteurs.

Le monde agricole et l'intercommunalité partagent de nombreux objectifs.

Les professions agricoles et forestières ont un rôle clef à jouer dans la vie et l'attractivité économique, sociale et environnementale des territoires ruraux.

Le modèle agricole français connaît de profondes mutations sous la pression conjointe des enjeux environnementaux, des attentes des consommateurs et de la concurrence internationale. D'autre part, l'intercommunalité a vu ses compétences renforcées dans les domaines du développement économique, de l'aménagement de l'espace et de l'environnement.

Au sein des communautés et des métropoles, les relations avec la profession agricole sont de plus en plus denses, mais encore inégales. Chacun reconnaît aujourd'hui la nécessité de faire évoluer les pratiques des dernières décennies et ré-ancrer solidement les productions agricoles dans le territoire.

Parmi les axes de travail identifiés par l'AdCF et l'APCA :

- La préservation des terres agricoles ;
- La préservation des paysages et de la biodiversité ;
- La promotion de l'alimentation locale (projets alimentaires territoriaux) ;
- La recherche de valeur ajoutée par la valorisation des productions agricoles, agroalimentaires et forestières, des services et savoir-faire, en synergie avec le territoire ;
- L'accompagnement de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles ;
- L'adaptation des territoires et des exploitations agricoles au changement climatique et son atténuation.

Chambres d'agriculture France (APCA) et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) partagent la volonté de promouvoir un développement territorial durable, qui s'appuie sur des activités économiques viables créatrices de valeur ajoutée ancrée dans les territoires.

Contacts presse :

Chambres d'agriculture France : Iris Roze - 06 09 86 02 26 –
iris.roze@apca.chambagri.fr

Assemblée des Communautés de France : Sandrine Guirado – 01 55 04 88 13 -
s.guirado@adcf.asso.fr